



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#).

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E1 Situations de la vie courante

Session 2019 • Métropole, Antilles, Guyane, La Réunion, Mayotte • Remplacement

Code sujet **2019-CAP49-RPL-ME-AN-GU-RE-MA** 120 minutes

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Le sport en milieu rural : difficultés de pratique, opération Mobil'Sport et choix d'une photographie

4 réponses • PDF source, p. 1, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Exercice 2 — Le budget des animations Mobil'Sport : démographie, itinéraire et faisabilité financière

5 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Exercice 1

10 points

Le sport en milieu rural : difficultés de pratique, opération Mobil'Sport et choix d'une photographie

Partie 1

Question 1.1

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4

Document 1. Identifier les difficultés pour la pratique sportive qui ont pu être observées dans les communes rurales d'Ardèche.

Je relève les difficultés indiquées dans le document 1 : l'accès aux équipements sportifs et la disponibilité de personnes qualifiées pour encadrer les activités.

RÉPONSE À RETENIR

Dans les communes rurales d'Ardèche, les équipements sportifs sont éloignés et il manque des encadrants diplômés. L'offre d'activités sportives est donc insuffisante, alors même qu'il existe des habitants qui souhaitent pratiquer un sport.

Question 1.2

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4

Document 2. Expliquer si l'opération « Mobil'Sport » est utile ou pas pour résoudre les difficultés de pratiques sportives dans les communes rurales d'Ardèche.

Je compare les moyens proposés par Mobil'Sport avec les difficultés relevées dans le document 1 : éloignement des équipements, manque d'encadrement et insuffisance de l'offre sportive.

RÉPONSE À RETENIR

Oui, l'opération Mobil'Sport est utile pour réduire ces difficultés. Le fourgon et sa remorque apportent le matériel sportif dans les territoires ruraux : les habitants n'ont donc pas à se rendre dans un équipement éloigné pour participer à l'animation. Un éducateur sportif professionnel assure l'encadrement, ce qui répond au manque d'encadrants diplômés. Enfin, plus de 40 activités sont proposées gratuitement aux usagers et peuvent s'adapter à différents publics et lieux. Mobil'Sport peut ainsi développer la pratique sportive et réduire les inégalités territoriales. Il s'agit toutefois d'interventions ponctuelles, qui ne garantissent pas à elles seules une offre permanente.

Question 1.3

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

Vous avez accepté la mission et effectué quelques animations (voir document 3). Vous rencontrez le maire d'un village qui hésite à accepter la proposition en raison de son coût (140 euros la demi-journée). Documents 2 et 3. Défendre, auprès du maire, l'intérêt du projet pour les habitants de la commune.

Je reconnais le coût annoncé de 140 euros pour une demi-journée, puis je présente les bénéfices concrets rapportés dans le document 3 et les services que Mobil'Sport peut apporter à la commune selon le document 2.

RÉPONSE À RETENIR

Monsieur le Maire, je comprends que le tarif de 140 euros pour une demi-journée soit à prendre en compte. En contrepartie, Mobil'Sport apporte dans la commune le matériel et l'encadrement d'un éducateur sportif professionnel : les habitants peuvent pratiquer sans devoir se déplacer vers un équipement éloigné. Plus de 40 activités sont possibles, notamment des activités de santé et de bien-être. Le document 3 donne un exemple concret auprès de seniors : une dizaine de personnes ont participé à cinq séances de découverte, comprenant notamment de la gymnastique douce et des exercices de motricité. L'article indique que les participants ont progressé à leur rythme, que l'éducateur a prêté attention à leurs difficultés physiques et qu'ils ont trouvé l'activité agréable, conviviale et bonne pour la santé. Ils se sont sentis moins tendus et plus souples. Cette animation peut donc favoriser la santé, la confiance et les rencontres entre habitants. Ces bénéfices peuvent justifier le coût pour la commune.

Question 1.4

PDF source, p. 1, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Vous devez proposer une photographie illustrant un article pour le Dauphiné Libéré (journal local). L'association « Comité du Sport en Milieu Rural » (CDSMR) d'Ardèche souhaite donner une image jeune et dynamique de l'opération « Mobil'Sport ». Le journal local vous rappelle que la population de l'Ardèche est âgée et cette population âgée constitue son principal « lectorat ». Documents 4 et 5. Choisir une des deux photographies en justifiant votre choix.

Je compare les deux photographies à partir des deux objectifs du sujet : donner une image jeune et dynamique de Mobil'Sport et tenir compte du lectorat principalement âgé du journal. Le document 4 montre des enfants en activité ; le document 5 montre des personnes âgées faisant de la gymnastique.

RÉPONSE À RETENIR

Je choisirais la photographie du document 5. Elle s'adresse directement au lectorat âgé du Dauphiné Libéré et montre que les personnes âgées peuvent elles aussi pratiquer une activité sportive. Les participants sont en mouvement : la photographie peut donc donner une image dynamique de l'opération, tout en montrant que le sport est accessible à différents âges. La photographie du document 4 présente davantage des jeunes en activité, mais elle répond moins directement à la volonté du journal de toucher son lectorat âgé.

Exercice 2

10 points

Le budget des animations Mobil'Sport : démographie, itinéraire et faisabilité financière

Partie 2

Question 2.1

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

Document 6. Calculer le pourcentage, arrondi à l'unité près, des personnes ayant plus de 60 ans en Ardèche.

Pour obtenir le pourcentage, on additionne les effectifs des tranches à partir de 60 ans, puis on divise par la population totale et on multiplie par 100.

Effectif des 60 ans et plus : $60\,935 + 32\,237 + 4\,767 = 97\,939$ habitants. Population totale : $55\,898 + 45\,167 + 55\,076 + 68\,130 + 60\,935 + 32\,237 + 4\,767 = 322\,210$ habitants.

Le calcul donne : $97\,939 \div 322\,210 \times 100 \approx 30,4 \%$, soit **30 % à l'unité près**.

Le document regroupe les personnes de 60 à 74 ans : il ne permet donc pas de retirer les personnes ayant exactement 60 ans. Le résultat correspond aux personnes de 60 ans et plus, approximation permise par les tranches du tableau pour répondre à la question.

RÉPONSE À RETENIR

La part calculée à partir des tranches disponibles est d'environ **30 % de personnes âgées de 60 ans et plus** en Ardèche. Le document ne permet pas de calculer séparément les personnes ayant strictement plus de 60 ans.

Question 2.2

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Document 7. On appelle senior les personnes âgées de 60 ans et plus. Comparer la part des seniors en Ardèche à celle de la population française.

En Ardèche, les effectifs des tranches de 60 ans et plus totalisent 97 939 personnes sur 322 210, soit environ 30,4 %.

Dans le diagramme du document 7, les trois secteurs concernant les âges à partir de 60 ans portent les valeurs 6 %, 10,5 % et 9 %. On les additionne : $6 + 10,5 + 9 = 25,5 \%$ pour la France. Le libellé « 65 ans ou plus » chevauche celui de « 75 ans ou plus » si on les lit comme des catégories d'âge inclusives ; pour lire les secteurs du diagramme sans double compter, on interprète ici le secteur de 10,5 % comme la tranche située entre 65 et 74 ans.

On compare ensuite les deux parts : $30,4 \% - 25,5 \% \approx 4,9$ points de pourcentage.

RÉPONSE À RETENIR

La part des personnes de 60 ans et plus est d'environ **30,4 % en Ardèche**, contre **25,5 % en France**. Elle est donc supérieure d'environ **4,9 points de pourcentage** en Ardèche.

Question 2.3

PDF source, p. 2, PDF source, p. 7

Le « Mobil'Sport » basé à Privas circule de ville en ville. Une animation est prévue dans le village de Largentière. Document 8. Choisir un itinéraire tenant compte des contraintes de temps et de budget. Justifier la réponse.

Le document 8 donne trois itinéraires. On compare leurs durées et leurs coûts :

- Itinéraire 1, par la D104 : 53 minutes, 43,3 km et 5,48 € ;
- Itinéraire 2, par les D7 et D103 : 1 h 07, 53,6 km et 7,00 € ;
- Itinéraire 3, par les D224 et D103 : 1 h 09, 54 km et 7,20 €.

L'itinéraire 1 est le plus rapide et le moins coûteux ; c'est aussi le plus court. Il répond donc le mieux aux contraintes de temps et de budget.

RÉPONSE À RETENIR

Choisir l'**itinéraire 1 par la D104** : il dure 53 minutes et coûte 5,48 €, contre 1 h 07 et 7,00 € pour l'itinéraire 2, et 1 h 09 et 7,20 € pour l'itinéraire 3.

Question 2.4

PDF source, p. 2, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

L'association « Comité du Sport en Milieu Rural » (CDSMR) d'Ardèche s'interroge sur la faisabilité financière de cette animation (voir QUESTION 2.3). Une demi-journée d'animation dure 4 heures auxquelles il faut rajouter les deux heures de trajet ; l'animateur perçoit, dans le cadre de son service civique, un salaire mensuel de 827,40 € ; il travaille 35 heures par semaine (on considère, pour les besoins de l'épreuve, qu'un mois compte toujours 4 semaines) ; 10 affiches publicitaires à 2,70 € l'unité HT sont utilisées (le taux de TVA est de 20 %) ; l'assurance animation coûte 33 € TTC ; la demi-journée d'animation est facturée à la commune de Largentière 140 € TTC. On rappelle que : Prix TTC = Prix HT + Prix HT x taux de TVA. Compléter l'annexe A (à rendre avec la copie), puis déterminer le bénéfice réalisé par l'association pour cette animation.

On complète l'annexe en calculant les dépenses, puis on compare le coût total à la recette hors taxes. Pour le personnel, le salaire mensuel correspond à $35 \times 4 = 140$ heures de travail. L'animation mobilise 4 heures auxquelles s'ajoutent les 2 heures de trajet, soit 6 heures rémunérées.

Pour le transport, on prend le coût de 5,48 € indiqué pour l'itinéraire choisi à l'aller et on le double pour l'aller-retour. Pour les affiches, on ajoute la TVA de 20 % au prix HT. Enfin, on convertit le prix facturé de 140 € TTC en HT en divisant par 1,20.

Poste de l'annexe A	Montant total	Détail du calcul
Frais de personnel	35,46 €	$827,40 \div (35 \times 4) \times (4 + 2)$
Frais de transport (aller-retour)	10,96 €	$5,48 \times 2$
Frais de communication (affiches)	32,40 €	$10 \times 2,70 \times 1,20$
Assurance animation	33,00 €	Montant TTC indiqué
Coût total de réalisation de l'animation	111,82 €	$35,46 + 10,96 + 32,40 + 33,00$
Prix facturé à la commune de Largentière TTC	140,00 €	Montant indiqué
Prix facturé HT	116,67 €	$140 \div 1,20$, arrondi au centime

Le bénéfice est la différence entre le prix facturé HT et le coût de réalisation : $116,67 - 111,82 = 4,85$ €.

RÉPONSE À RETENIR

Le coût total de réalisation est de **111,82 €**. Le prix facturé est de **116,67 € HT**. Le bénéfice de l'association pour cette animation est donc de **4,85 €**.

Des animations peuvent avoir lieu dans des villages plus éloignés que Largentière. Comment l'association pourrait-elle malgré tout assurer la prestation sans être déficitaire ? Justifier la réponse.

Pour desservir un village plus éloigné sans être déficitaire, l'association peut facturer à la commune un supplément de déplacement calculé selon les frais supplémentaires. Si le trajet augmente le temps de travail, le prix doit aussi prendre en compte ces heures supplémentaires.

Elle peut également rechercher une subvention ou un soutien financier auprès de partenaires, ou regrouper plusieurs animations dans le même secteur au cours d'un déplacement afin de répartir les frais de transport entre plusieurs prestations. Dans tous les cas, elle doit établir le coût prévisionnel et veiller à ce que les recettes couvrent au minimum l'ensemble des dépenses.

RÉPONSE À RETENIR

L'association peut facturer un supplément de déplacement, obtenir une aide financière ou regrouper plusieurs animations dans le même secteur pour répartir les frais de trajet. Elle doit s'assurer que les recettes couvrent tous les coûts, y compris le transport et le temps de travail supplémentaire.

Sujet : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/sujets-examens/2019/2019-CAP49-RPL-ME-AN-GU-RE-MA.pdf

© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.



Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

[FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.](#)

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.